

Annexe 5

Taux de remboursement : les enfants de moins de 16 ans

Relevé le 04/06/2009 sur www.ameli.fr

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas concernés par le parcours de soins coordonnés, ni par la participation forfaitaire de 1 euro. Les tarifs conventionnels qui servent de base au remboursement de l'Assurance Maladie varient en fonction de l'âge de l'enfant.

Pour les moins de 16 ans, les tarifs pratiqués par les médecins varient en fonction de leur discipline, de leur secteur et de l'âge de l'enfant.

Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif conventionnel.

Un dépassement d'honoraires n'est autorisé qu'en cas d'une demande particulière de votre part, comme par exemple une visite en dehors des heures habituelles d'ouverture du cabinet de votre médecin. Ces dépassements ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

Le médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres.

Il est en effet autorisé à pratiquer des dépassements avec tact et mesure. Le montant du dépassement n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie.

Pour les enfants, il n'y a pas de participation forfaitaire de 1 euro.

La prise en charge par l'Assurance Maladie de consultations concernant un enfant de moins de 16 ans est de **70 % du tarif de base**.

Selon la situation de votre enfant (en affection de longue durée par exemple ou s'il bénéficie de la C.M.U. complémentaire), les consultations chez les médecins peuvent, sous certaines conditions, être prises en charge à 100 %, sur la base des tarifs conventionnels.

Consultation d'un médecin généraliste

La consultation d'un médecin généraliste est remboursée à 70 % par l'Assurance Maladie sur la base d'un tarif conventionnel, variable selon l'âge de votre enfant.

Tarifs des consultations des médecins généralistes pour les enfants de moins de 16 ans
(applicables au 1^{er} juillet 2007)

Médecin consulté	Âge de l'enfant	Tarif	Base du remboursement	Taux du remboursement	Montant remboursé
Généraliste secteur 1	moins de 2 ans	27 €	27 €	70%	18,90 €
Généraliste secteur 1	de 2 à 6 ans	25 €	25 €	70%	17,50 €
Généraliste secteur 1	de 6 à 16 ans	22 €	22 €	70%	15,40 €
Généraliste secteur 2	moins de 2 ans	honoraires libres	27 €	70%	18,90 €
Généraliste secteur 2	de 2 à 6 ans	honoraires libres	25 €	70%	17,50 €
Généraliste	de 6 à	honoraires	22 €	70%	15,40 €

secteur 2 16 ans libres